



N° AT 26-63

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N7
Portant interdiction de stationnement
59 rue de Bel Air
Déménagement 23 mai 2026
Commune de POUQUES-LES-EAUX En agglomération,

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,
VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU la demande de Monsieur MURAT Celien en date du 20 avril 2026
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement pour faciliter et sécuriser le déménagement.

ARRETE

Article 1er : Le Maire interdit le stationnement de véhicule **entre le numéro 59 et 67 de la rue de Bel Air le samedi 23 mai 2026 de 8h à 17h30.**

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule de déménagement sur cette zone.

Article 3 : Le stationnement du véhicule ne devra pas entraver la libre circulation des autres véhicules dans la rue.

Article 4 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. Un panneau sera mis à disposition par le service de police municipale en amont de la date du déménagement. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

Article 5 : Le demandeur est responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Il devra être assuré au titre de la responsabilité civile.

Article 6 : Le demandeur a la charge d'informer les riverains.

Article 7 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, Monsieur MURAT Celien, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-Les-Eaux, le 22 avril 2026

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles Bertrand

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUQUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr



Villages d'avenir

